

MÉLANGES : DES OUTILS POUR LES TROUVER

PLAN DE L'ARTICLE

1. Définition
2. Intérêt
3. Trouver des Mélanges

1. Définition

Dans le **Trésor de la Langue française** (dictionnaire de la langue française des XIXème siècle et XXème siècle), on trouve la définition suivante du terme "Mélanges" :

"Titre d'un ouvrage composé d'articles réunis et dédiés à un maître par ses amis, ses collaborateurs, ses disciples, en hommage à ce maître et portant sur la discipline dans laquelle il s'est distingué."

Les Mélanges sont donc caractérisés par le nom de la personne à laquelle les Mélanges sont dédiés (le dédicataire) et composés d'articles (on dira aussi de "contributions") écrits par différents auteurs.

2. Intérêt

Les Mélanges sont particulièrement importants dans le domaine du droit. Ils recèlent une information scientifique de haut niveau car ils sont le plus souvent réalisés en l'honneur d'un grand professeur de Droit, à l'occasion de son départ à la retraite par exemple.

Les contributions sont écrites par des spécialistes du domaine de prédilection de la personne à laquelle les Mélanges sont dédiés.

3. Trouver des Mélanges

Variété des titres :

Les titres de Mélanges sont extrêmement variés.

En français par exemple, ils peuvent être qualifiés par :

"Mélanges", "Liber amicorum", "Offerta", "Etudes", "Hommage", "Ecrits", "Essais", "Regards croisés", "In memoriam" ou ne pas être qualifiés par un terme spécifique.

Ils peuvent être **"dédiés à", "en l'honneur de", "à la mémoire de", "offerts à", "en souvenir de", "en hommage à",...**

Ils peuvent enfin être le résultat d'un colloque en hommage au professeur honoré. En général, un titre annonçant le thème général des contributions est ajouté mais ce n'est pas toujours le cas. En revanche, ce titre contient presque toujours le nom de la personne à laquelle les Mélanges sont dédiés.

Méthodologie de la recherche documentaire des Mélanges :

L'extrême variété des titres et le fait que ni les titres ni le nom des auteurs des diverses contributions n'apparaissent dans les catalogues des bibliothèques compliquent la tâche de celui qui veut retrouver des Mélanges.

Voici quelques méthodes simples à mettre en œuvre :

▪ **Si vous avez le nom de la personne à laquelle les mélanges sont dédiés (le dédicataire) :**

- Pour trouver l'ouvrage dans le catalogue de votre bibliothèque, entrez le nom de cette personne dans la zone de titre (disponible en « recherche avancée »).
- Pour retrouver le titre exact des Mélanges, utilisez, [Liber amicorum liste des mélanges](#), guide mis à jour annuellement par la bibliothèque Cujas et qui répertorie les Mélanges reçus à la bibliothèque depuis 2001. Les titres des Mélanges sont classés par ordre alphabétique des dédicataires.
- Pour savoir quelles contributions (titres et auteurs) composent les Mélanges recherchés, consultez sur le site du **Centre européen de droit et d'économie (CEDE)** la base de [Mélanges en droit francophone](#), qui propose les sommaires d'environ 200 Mélanges, qui ont été scannés. La consultation des pages scannées est toutefois peu pratique.

Il est possible de consulter également les [mélanges jaoul 2017](#) (document format PDF), réalisées par Mélanie Jaoul, maître de conférences en droit privé, université de Montpellier. Accès aux sommaires d'environ 200 mélanges (dernière mise à jour de ces tables : 2017).

Le site [Glose.org](#) propose également l'accès aux tables des matières d'une cinquantaine de Mélanges, classés selon le nom du dédicataire.

▪ **Si vous n'avez que l'auteur de la contribution ou le titre de cette contribution :**

- La **bibliothèque de Paris II** propose un [catalogue des Mélanges](#) recensant les Mélanges disponibles dans les différentes bibliothèques du réseau documentaire de l'université Panthéon - Assas - Paris II. Il faut entrer le titre ou le nom de l'auteur de la contribution pour obtenir les références de l'ouvrage et en particulier son titre exact, ce qui permettra alors de rechercher de manière classique le titre des Mélanges dans les différents catalogues de bibliothèque. Le référencement n'est pas exhaustif, mais il est très complet à partir de 2000 et on peut retrouver des mélanges jusqu'en 1888.
- La **bibliothèque universitaire de Toulon** propose également un dépouillement de [Mélanges juridiques](#). Près de 500 Mélanges sont dépouillés à ce jour. Une recherche par mots du titre des contributions ou par auteur est proposée ainsi qu'une recherche par dédicataire.
- La base de données bibliographique [Doctrinal Plus](#) (accessible dans de nombreuses bibliothèques universitaires) indexe, depuis peu, des mélanges. Actuellement, plus d'une trentaine de Mélanges sont inclus dans le fonds documentaire de la base. Il est possible d'effectuer des recherches par contributeur (champ Auteur) ou par contribution (Champ Titre) si on dispose de ces données. A partir de la liste des Mélanges disponible dans la base, on peut aussi sélectionner un titre d'ouvrage et accéder aux notices bibliographiques de l'ensemble des contributions présentes dans chacun des Mélanges.
- On peut citer également une base de données payante, [Helinia](#) réalisée par des juristes. Cette base qui est accessible dans certaines bibliothèques universitaires, dont la bibliothèque de **l'université de Lille - Droit et santé**, permet d'accéder à des références bibliographiques de Mélanges juridiques et autres études réalisées en l'honneur de personnalités juridiques. L'utilisation du champ "mots-clefs permet d'effectuer des recherches à la fois dans les titres des contributions et par mots sujet.

Outils complémentaires :

- Ouvrage (disponible uniquement en version « papier ») :

Xavier DUPRE DE BOULOIS, Bibliographie des mélanges : droit français, Paris : Éditions La Mémoire

du droit, 2001, 799 p.

Cet ouvrage est précieux pour la recherche de contributions à des Mélanges qui sont antérieurs à 2000.

Les contributions y sont classées par domaines de droit. Cet ouvrage propose aussi un index des matières (domaines juridiques) et des auteurs, ainsi qu'une table des Mélanges par dédicataire.

- Quelques Mélanges, antérieurs à 1930, sont disponibles en texte intégral sur [Gallica](#).

Pour les retrouver : indiquez "Mélanges" dans le champ "Titre" en recherche avancée, puis restreignez la recherche au domaine "Economie et sociétés", puis "Droit". A ce jour, 12 Mélanges en droit ont été numérisés dont :

- Mélanges Fournier - 1929;
- Mélanges d'histoire du droit et de critique. Droit romain par A. Esmein (1886);
- Mélanges offerts à Georges Levasseur : droit pénal, droit européen (1992)
- etc...

- Les éditions **Dalloz** proposent une collection "Etudes, Mélanges, Travaux", consultable en texte intégral, à partir de la base de données **Dalloz Bibliothèque** (accessible dans de nombreuses bibliothèques universitaires). La date d'édition de ces Mélanges est variable (2007->2017). Actuellement, 7 Mélanges sont consultables en ligne dans la base Dalloz Bibliothèque. Il est possible d'effectuer une recherche en texte intégral dans ces Mélanges.

Pour compléter l'information sur la recherche de mélanges :

Voir l'[article](#) d'Emmanuel Barthe sur le blog [Précisement.org](#), consacré à ce sujet.

Fiche réalisée par Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas)

Mise à jour : Novembre 2017 / Sylviane TOUSSAINT (BIU Cujas)

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).